

De plus, la loi leur permet de demander le statut de réfugiés. Cependant, s'ils désirent obtenir le statut d'immigrants reçus, les dispositions de la loi sont alors bien différentes, car ils ne peuvent présenter leur demande qu'à l'étranger, dans leur pays d'origine. Quoi qu'il en soit, la situation est actuellement à l'étude et nous n'avons pris, pour le moment, aucune mesure de déportation.

**M. Orlikow:** Le ministre pourrait-il étudier la possibilité de leur permettre de se rendre au plus proche bureau d'entrée américain pour demander le statut d'immigrants reçus, afin qu'ils n'aient pas à rentrer au Mexique comme ils doivent probablement le faire?

**M. Axworthy:** Madame le Président, nous n'imposons aucune restriction quant à l'endroit où une personne présente sa demande, pourvu que ce soit à l'étranger. Si elle peut le faire aux États-Unis, nous n'y voyons aucun inconvénient. Mais, l'honorable député le sait, nous avons eu certaines difficultés avec les États-Unis au cours des derniers mois, au sujet de cette façon de procéder. Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a discuté avec son homologue américain. L'affaire fait donc l'objet de négociations et nous espérons qu'elle sera réglée bientôt. De toute façon, nous sommes tout à fait disposés à accepter de telles demandes.

\* \* \*

## L'ÉNERGIE

### LE CALCUL DU PRIX PONDÉRÉ DU PÉTROLE

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Madame le Président, j'adresse ma question au premier ministre suppléant qui a certainement eu son mot à dire sur une affaire gouvernementale aussi importante que le prix pondéré du pétrole.

Voudrait-il donc dire à la Chambre ou lui expliquer d'une façon intelligente comment le prix pondéré ou le taux de rendement équitable des sociétés pétrolières est calculé? Prévoit-on mettre sur pied une sorte d'organisme de réglementation de l'industrie pétrolière et gazière qui permettra à chaque société, même si ses coûts sont différents de ceux des autres, d'obtenir ce taux de rendement équitable?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, j'étais là il y a quelques jours lorsque le premier ministre a expliqué tout cela.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Pepin:** En tant que ministre des Transports, je ne pense pas pouvoir donner de meilleures explications.

**Une voix:** Vous les comprenez, vous?

**M. Pepin:** Restons-en là. J'enverrai à mon honorable ami une copie de la réponse du premier ministre sur le prix pondéré.

## Questions orales

**M. Lambert:** J'ai entendu le premier ministre tenter d'expliquer, mais disons qu'il plane un peu dans les nuages lorsqu'il s'agit de l'industrie pétrolière . . .

**Une voix:** Coup bas!

**M. Lambert:** . . . et de ses idées sur les coûts, sur la facilité ou la difficulté d'établir les prix de revient de chaque puits, de chaque société, etc. Pour produire du pétrole, il ne suffit pas de parcourir les Prairies sur des échasses sauteuses, de faire des trous dans le sol et d'espérer que du pétrole ou du gaz en sortira. C'est pourtant à cela que la politique libérale ressemble.

**Des voix:** Question.

**M. Lambert:** Puisque le ministre a participé à la formulation de cette politique, ne voudrait-il pas nous dire quelle sera la méthode utilisée pour en arriver à un rendement équitable?

**M. Pepin:** Madame le Président, sans doute mon collègue était-il absent de la Chambre il y a quelques minutes . . .

**M. Lambert:** J'étais ici.

**M. Pepin:** . . . lorsque j'ai répondu à une question semblable. J'ai simplement rappelé que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'avait cessé d'affirmer qu'il s'abstiendrait de tout commentaire au sujet des négociations qui se déroulent actuellement avec les provinces, les producteurs et d'autres interlocuteurs. Ceci dit, les propos de mon collègue pourraient constituer une excellente introduction au discours qu'il fera, à n'en pas douter, quand la question sera débattue à la Chambre des communes.

**Une voix:** C'est du Paul Martin tout craché.

**M. Pepin:** C'était tout un homme.

\* \* \*

## L'EMPLOI

### LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

**M. Maurice Foster (Algoma):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu de l'importance des programmes de création directe d'emplois dans les régions les plus touchées par le chômage, surtout l'Ontario, et vu que le gouvernement progressiste conservateur avait supprimé ce programme l'automne dernier, le ministre songe-t-il à le rétablir cet automne?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, comme nous l'avons indiqué très clairement dans le discours du trône, nous allons annoncer de nouveaux programmes de création d'emplois dès que le cabinet aura examiné les projets envisagés. Nous aurons également des consultations avec les provinces et avec un certain nombre d'employeurs et de syndicats, après quoi nous serons en mesure d'annoncer des mesures propres à redresser la situation due à l'annulation par le gouvernement précédent des programmes de création directe d'emplois.